

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Avis d'ouverture d'Enquête Publique portant sur déclassement d'une partie du parking dit de la Mairie dans le cadre du développement du projet urbain de l'Anneau Historique.

Conformément à l'arrêté municipal n°26/2024 du 23 février 2024, il sera procédé à une Enquête Publique sur le déclassement d'une partie du parking dit de la Mairie dans le cadre du développement du projet urbain de l'Anneau Historique.

Cette Enquête Publique se déroulera du **lundi 11 mars 2024 à partir de 9h30 au lundi 25 mars 2024 inclus jusqu'à 16h00 soit une durée de 15 jours.**

Le projet de déclassement, soumis à Enquête Publique, est présenté dans le dossier d'Enquête Publique en pièce jointe.

Monsieur Serge MONNIER, cadre retraité de la fonction publique, est désigné en qualité de **Commissaire-Enquêteur**. Pendant toute la période de l'Enquête Publique, les pièces composant le dossier seront consultables gratuitement :

- en mairie de Millery aux jours et aux heures habituels d'ouverture du bâtiment au public (cf article 5)

- sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : <https://www.mairie-millery.fr/>

Toute personne pourra obtenir à sa demande et à ses frais copie complète du dossier d'Enquête Publique auprès de la mairie.

Le public pourra déposer ses observations pendant toute la durée de l'Enquête soit :

- sur le registre d'Enquête à feuillets non-mobiles, côté et paraphé par le Monsieur le Commissaire Enquêteur, ouvert en mairie à cet effet aux jours et heures habituels d'ouverture, à savoir le lundi de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30, le mardi de 9h30 à 12h00 et de 16h00 à 19h00, le mercredi de 9h30 à 12h00, le jeudi de 8h00 à 12h00, le vendredi de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 et le samedi de 09h30 à 12h00 ;

- en les adressant par écrit à Monsieur le Commissaire Enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Millery, 3 Avenue Saint Jean 69390 Millery

- directement auprès de Monsieur le Commissaire Enquêteur au cours de ses permanences organisées en mairie (voir infra)

- à l'adresse mail du service urbanisme : urba2@mairie-millery.fr

Pour être recevables toutes les observations devront être déposées avant la clôture de l'Enquête Publique, soit avant le **lundi 25 mars 2024 avant 16h00**.

Les permanences du Commissaire Enquêteur se dérouleront à la Mairie aux jours et horaires suivants :

Lundi 11 mars 2024	de 9h30 à 12h00
Samedi 16 mars 2024	de 9h30 à 12h00
Lundi 25 mars 2024	de 13h30 à 16h00

Huit jours au moins avant l'ouverture et durant toute la durée de l'Enquête Publique, un avis au public portant les indications figurant au présent arrêté sera publié par voie d'affichage à la mairie et en divers autres lieux de la Commune. L'accomplissement des mesures d'affichage sera certifié par la Police Municipale.

Cet avis sera inséré au moins 8 jours avant l'ouverture de l'Enquête Publique dans l'édition locale du Progrès et du Tout Lyon à la rubrique annonces légales. Il sera rappelé dans les mêmes éditions dans les huit premiers jours du démarrage de l'Enquête.

Cet avis sera également déposé sur le site internet de la commune ainsi que sur le panneau lumineux. Ces informations seront également transmises via la page Facebook de la Commune.

A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1, le registre sera clos et signé par le Commissaire Enquêteur. Dans les 8 jours suivant la clôture de l'enquête le Commissaire Enquêteur remettra au Maire un procès-verbal de synthèse dans lequel seront consignées les observations orales et écrites.

Le Commissaire Enquêteur disposera d'un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête pour transmettre au Maire l'exemplaire du dossier avec son rapport, et dans un document séparé, ses conclusions motivées.